

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A 10 h. 34 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Nielsen en remplacement de M. Clark (Rocky Mountain) sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

MM. Kempling et Knowles (Norfolk-Haldimand), en remplacement de MM. McKenzie et Scott sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du président de la Banque d'expansion industrielle, ainsi que le relevé des comptes, pour l'année terminée le 30 septembre 1974, conformément au paragraphe (4) de l'article 30 de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre I-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/162).

---

A 10 h. 56 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.